

## **R A P P O R T**

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de  
Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'000.00 TTC  
pour les travaux de création d'une conduite pour les eaux claires et  
la modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable,  
d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée  
à la rue des Prés**

---

### **Résumé**

*Ce rapport explique l'urgence pour la mise en place d'une conduite des eaux claires et la modernisation des infrastructures souterraines sur la partie basse de la rue des Prés.*

Rapport n° : CG-6150.100-4

Date : 16.11.2023

Dicastère : Services industriels et travaux publics

---

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

### **Préambule**

L'orage qui s'est abattu sur la région le 22 juin dernier et qui était d'une rare intensité a démontré la faiblesse du réseau d'évacuation des eaux claires à la rue des Prés. Plus d'une douzaine de demandes d'intervention de la part des pompiers a été recensées et les dégâts dans des bâtiments ont occasionné plusieurs milliers de francs de réparations. Il est à noter que plusieurs maisons de ce quartier sont régulièrement inondées et les assurances pourraient, à l'avenir, ne plus couvrir les dégâts.

Fort de ce constat, le service des travaux publics a inspecté la conduite des eaux mixtes avec l'aide d'une caméra. Après contrôle, il s'avère que le tuyau est en bon état mais largement sous-dimensionné pour des événements ponctuels tels que les orages.

Une étude d'avant-projet a été lancée afin de définir les besoins pour la création d'une conduite supplémentaire et pour définir les coûts y relatifs.

Il a été décidé de séparer ce grand chantier en 2 étapes. Le présent rapport concerne la première étape, l'investissement pour la partie supérieure ayant été planifié en 2025.



Illustration de la zone concernée par les travaux 2024

## Nature et description du projet

### 1. Aménagement de chaussée

En raison des interventions nécessaires pour adapter les différents services, l'entier de la chaussée sera réfectionné. Dans la mesure du possible, les bordures qui délimitent le trottoir seront conservées. Des aménagements de modération du trafic en zone 30 km/h sont prévus dans le cadre de la réfection de la chaussée.



### 2. Réseau d'eaux usées

Le réseau d'eaux mixtes a donné lieu à des investigations complémentaires. Le réseau a été inspecté, détecté, sa cartographie complétée. Le réseau unitaire existant est profond et son état peut être considéré comme convenable. Il peut être conservé pour devenir le collecteur des eaux usées uniquement.

### 3. Réseau d'eaux claires

Pour la mise en séparatif, la construction d'un collecteur d'eaux claires sur le domaine public permettra de reprendre les dépotoirs nécessaires à la récolte des eaux de chaussée. Conformément au PGEE, les propriétaires devront se mettre en séparatif, en priorité par infiltration des eaux de pluie sur leur terrain dans les 5 ans. La subvention communale pour ces mises en séparatif sur le domaine privé est incluse dans le devis.



Plan du projet de réfection EU/EC

#### 4. Réseau électrique

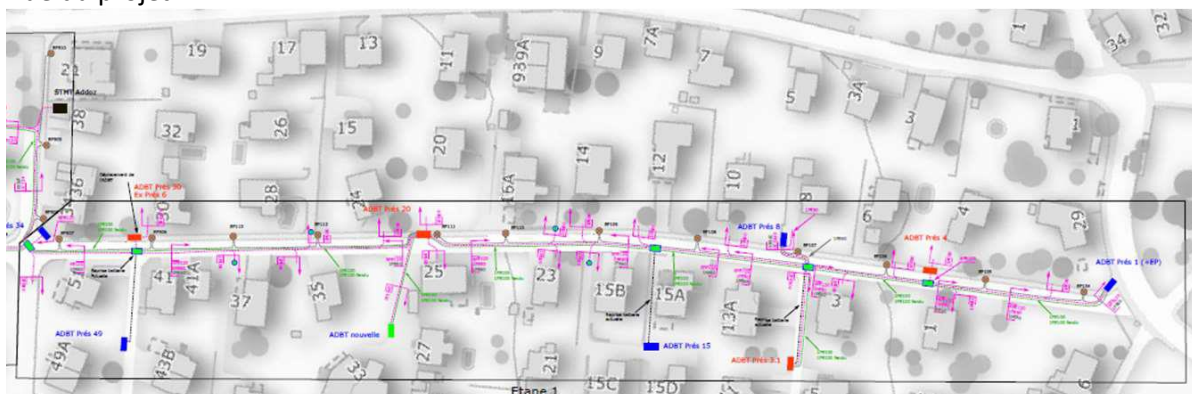
Le réseau électrique basse tension qui dessert l'ensemble de la rue est équipé de quinze armoires et bornes de distribution de générations différentes. Les plus anciennes ont plus de quarante ans. Ces vieilles armoires ne permettent plus d'assurer une sécurité maximale du réseau et empêchent tout renforcement, toute évolution. Il est donc recommandé de les remplacer par des armoires répondant aux normes actuelles.



Bon nombre de raccordements sont dérivés depuis les câbles qui alimentent les armoires, ce qui empêche également les renforcements et évolutions du réseau. Il est alors recommandé de supprimer ces dérivations et de reprendre les raccordements en direct depuis les armoires.

Afin de garantir une évolution rapide du réseau, les liaisons de faibles sections seront remplacées et des tubes seront installés en réserve et permettront des évolutions sur le long terme et pourront accueillir des câbles de liaisons supplémentaires. Des tubes seront aussi installés jusqu'à chaque parcelle privée afin de reprendre les raccordements.

Vue du projet :



Ce projet, tel que présenté, permet d'assainir les installations existantes, mais aussi d'assurer une bonne évolution relative aux installations photovoltaïques et bornes de charge de véhicules.

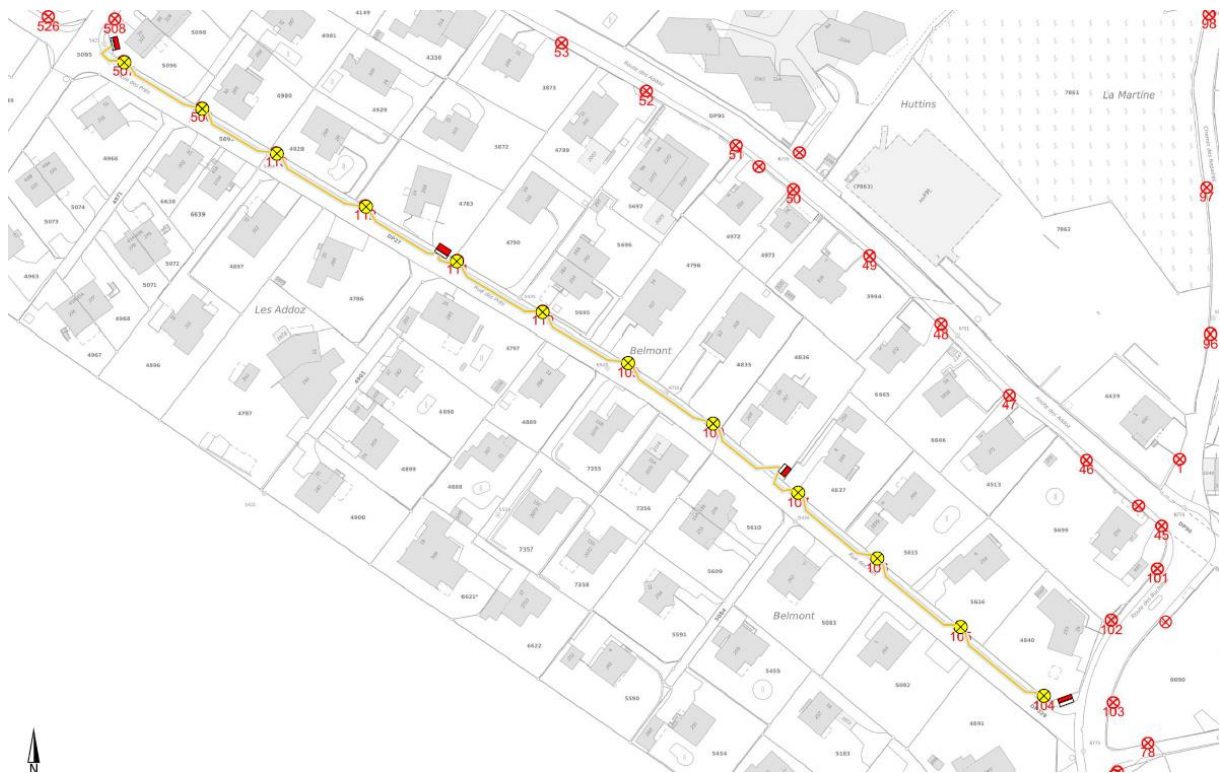
## 5. Eclairage public

La rue des Prés est équipée de luminaires LED du fournisseur Thorn.

Ces luminaires tombent en panne les uns après les autres. Sur les 24 points lumineux existants, 11 sont tombés en panne et ont été remplacés par des luminaires LED provisoires avec une optique non adaptée. Les câbles et les mâts sont des années 1970.

Afin de respecter les normes SLG 202, nous préconisons de changer la totalité des luminaires ainsi que les mâts qui ne sont plus adaptés à la configuration de la route (trop hauts par rapport à la largeur de la route). Une étude photométrique sera réalisée pour choisir les luminaires avec une optique adaptée à la configuration actuelle de la route.

L'objectif est de maintenir les emplacements des mâts actuels et, si l'état le permet, de récupérer les socles.



Ce projet, tel que présenté, permet d'éliminer des pannes récurrentes, mais aussi d'assurer un éclairage adapté aux normes actuelles et remplacer des équipements installés il y a plus de 45 ans.

## 6. Réseau d'eau potable

La conduite d'eau potable à la rue des Prés, longue de 600m, est une conduite en fonte en diamètre 100mm. Cette conduite a été posée dans les années 1970 et présente quelques fuites, une dernière ayant été réparée en juillet 2023.

Selon les recommandations de l'ECAP, la couverture incendie du secteur n'est pas optimale et il faudrait augmenter à 3 le nombre d'hydrants (1 borne sera conservée). Pour améliorer la capacité de débit dans le secteur, nous recommandons d'augmenter le diamètre de la nouvelle conduite et de mettre en place une conduite PE160mm. Pour garantir la distribution de l'eau potable pendant les étapes du chantier une conduite provisoire sera installée. Le projet est devisé en 3 étapes.

Les différentes conduites communales latérales à cet axe principal ne seront pas touchées par le projet. Tout au plus, les traversées dans le domaine public seront réalisées pour les branchements privés ou pour les conduites communales.



Les branchements des riverains seront également refaits sur le domaine public (jusqu'à 1m dans le domaine privé). Les propriétaires seront contactés pour refaire leurs raccordements sur domaine privé jusqu'à l'intérieur, en fonction de l'état existant.

Pendant les travaux, des branchements provisoires seront prévus pour garantir, hormis quelques coupures en lien avec l'exploitation ou pour les besoins du chantier, une distribution en tout temps de l'eau potable.

### Coûts du projet estimés au mois de novembre 2023

1. Aménagement de chaussée	CHF	195'000.00
2. Réseau des eaux claires	CHF	551'000.00
3. Réseau électrique, génie civil et appareillage	CHF	564'000.00
4. Génie civil et appareillage éclairage public	CHF	109'000.00
5. Réseau d'eau potable génie civil et appareillage	CHF	451'000.00
6. Subvention pour mise en séparatif des bienfonds	CHF	30'000.00
<b>Total TTC, divers et imprévus y compris</b>	<b>CHF</b>	<b>1'900'000.00</b>

Relevons qu'une subvention de 40% dédiée au collecteur d'eaux claires peut être demandée au SENE.

### Conclusion

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Boudry, le 16 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

*Gilles de Reynier*

*Rita Piscopiello*

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement général de Commune du 31 octobre 2022,  
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,  
Entendu la commission de gestion et des finances,  
Sur la proposition du Conseil communal,

### a r r ê t e

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 1'900'000.00 TTC est mis à disposition du Conseil communal pour les travaux de création d'une conduite pour les eaux claires et la modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée sur la rue des Prés
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20231202 et amortie au taux de 10% l'an pour l'aménagement de la chaussée, 2% pour l'eau, 3% pour l'électricité et 20% pour la mise en séparatif des bien-fonds.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 18 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

*Isabelle Zürcher Vuillaume*

*Fabio Vicario*